

Lettre de saisine



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Le Ministre des Solidarités
et de la Santé*

*La Ministre déléguée chargée
de la Ville*

*La Secrétaire d'Etat chargée des
Personnes Handicapées*

*La Ministre déléguée chargée
du Logement*

*La Ministre déléguée chargée
de l'Autonomie*

*Le Secrétaire d'Etat chargé
de l'Enfance et des Familles*

Paris, le - 5 OCT. 2020

Madame la Vice-présidente,

La pandémie de COVID-19 qui a frappé notre pays a durement touché la population et en particulier les personnes ayant besoin d'être accompagnées. Face à cette situation, les travailleurs et intervenants sociaux se sont mobilisés pour les soutenir et poursuivre leur accompagnement selon des modalités repensées.

Tous les secteurs de l'action sociale ont été concernés : protection de l'enfance, précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap, violences, hébergement, asile... Les professionnels impliqués ont dû adapter leurs interventions, avec les personnes concernées, face à ces conditions inédites.

Ainsi, nous tenons à saluer l'engagement de tous et en particulier celui des travailleurs sociaux.

Cet engagement s'est construit dans un contexte de solidarités nouvelles entre les associations et les acteurs des territoires, ainsi qu'avec l'Etat et les partenaires institutionnels, notamment les conseils départementaux et les centres communaux d'action sociale. De ces coopérations est née une capacité à agir plus forte en synergie avec l'ensemble des acteurs associatifs et citoyens, pour faire face aux impacts sociaux, environnementaux et économiques que la crise a générés.

Dans un contexte où la réactivité et la réponse à l'urgence ont été une problématique quotidienne, il nous faut maintenant tirer les enseignements de cette période. Celle-ci a permis à la fois la mise en œuvre de formidables initiatives porteuses de pratiques et d'organisations nouvelles et a mis en lumière certains freins. Nous devrons prendre en compte ces expériences afin de les mettre en perspective avec les orientations nationales portées notamment par les stratégies de prévention et de lutte contre la pauvreté, de protection de l'enfance, ainsi que les réflexions autour du grand âge et du handicap, qui placent le choix des personnes et leur auto-détermination au cœur du projet.

.../...

Madame Véronique ARRIAUX
Vice-présidente du Haut Conseil du travail social
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

14, Avenue Duquesne – 75700 PARIS 07 SP

Ainsi, nous souhaitons que le Haut Conseil du Travail social que vous présidez explore les enseignements de la crise sanitaire sur les organisations et pratiques professionnelles et identifie les réponses innovantes mises en œuvre. Vous porterez une attention toute particulière aux initiatives des territoires, à celle des institutions et des acteurs.

Vous rendrez un avis qui portera sur l'exercice des travailleurs sociaux dans différents secteurs en vous appuyant notamment sur :

- L'expérience des territoires au travers des contacts du HCTS, notamment via les comités locaux du travail social, ou d'enquêtes flash en direction d'acteurs de terrain ;
- L'expression des personnes concernées et des acteurs du travail social ;
- Les expériences réussies, notamment en direction des enfants et des familles dans les secteurs de l'accompagnement social et de l'aide éducative en milieu ouvert ou en établissement.

Les mandats actuels des trois groupes de travail du Haut conseil (relatifs aux « pratiques réflexives », « pratiques innovantes » et « relations entre travailleurs et intervenants sociaux ») seront adaptés pour tenir compte des enseignements de cette période particulière.

De même la commission « éthique et déontologie du travail social » du HCTS apportera un éclairage sur les choix opérés par les acteurs, à leurs différents niveaux de responsabilité.

Enfin, une comparaison internationale sur les orientations institutionnelles et les pratiques professionnelles adoptées par certains pays confrontés à la même crise fourniront des indications utiles.

Afin de mener ces travaux, le HCTS pourra s'appuyer sur les services de la DGCS et de l'agence nationale des solidarités actives, notamment pour la réalisation d'enquêtes.

Vous nous remettrez l'avis du HCTS d'ici la fin du mois de janvier 2021.

Nous vous remercions pour votre engagement dans ces travaux essentiels à la valorisation du travail social qui, en toutes circonstances, répond aux besoins et attentes de nos concitoyens.

Nous vous prions d'agrérer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

Emmanuelle WARGON

Ministre déléguée chargée du Logement

Nadia HAI

Ministre déléguée chargée de la Ville

Brigitte BOURGUIGNON

Ministre déléguée chargée de l'Autonomie

Sophie CLUZEL

Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées

Adrien TAQUET

Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles